

REÇUIO: 2 3 OCT, 2010



Monsieur Denis PLENET
Maire
Mairie
257, rue du Centre
07430 VERNOSC-LES-ANNONAY

Valence, le 22 octobre 2010

Objet : Haut débit filaire sur la commune de VERNOSC-LES-ANNONAY

Réf. SV/HR/10154

Monsieur le Maire,

Depuis plus de deux ans, le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique déploie un réseau haut et très haut débit sur l'ensemble des départements de l'Ardèche et de la Drôme, en étroite collaboration avec ADTIM, délégataire de service public.

Cette opération, unique par son ampleur sur le plan national, est le fruit d'une triple volonté qui émane des deux Conseils Généraux de l'Ardèche et de la Drôme et de la Région Rhône-Alpes.

Aujourd'hui, la première étape du déploiement est achevée, et les services entrent progressivement en fonction par le biais des opérateurs de services haut et très débit.

Pour autant, et comme vous le savez, 3% des lignes demeurent encore en zone blanche. Le plus souvent, il apparaît que les infrastructures, dont l'opérateur historique est propriétaire, sont inadaptées ou vétustes et n'ont pas permis un raccordement à notre réseau de collecte, expliquant ainsi les zones blanches résiduelles.

Dans ces conditions, nous avons entamé des discussions avec France Télécom ainsi que l'Autorité de régulation afin de trouver des solutions.

Au terme de plus d'un an de négociation et de mise au point d'une solution technique, nous sommes en mesure aujourd'hui d'annoncer l'arrivée du haut-débit par la voie filaire (ADSL) pour 4 700 foyers supplémentaires d'Ardèche et de Drôme.

Toutes les zones blanches ne pourront cependant être traitées dans l'immédiat par la voie filaire en raison de difficultés techniques qui demeurent. Pour autant, cette couverture supplémentaire et non programmée représente une étape importante dans la progression de notre couverture numérique.

Elle aura nécessité plus de **3 millions d'euros d'investissements complémentaires**. Ainsi, nos deux collectivités se sont engagées à hauteur de 1 million d'euros chacune, accompagnées par l'Union Européenne (FEADER) pour 1 million d'euros également.

Dans ce cadre, nous avons l'honneur de vous informer que votre commune bénéficiera prochainement de ces investissements. Vos concitoyens pourront ainsi avoir accès aux nouveaux services ADSL au plus tard à la fin de l'année 2011.

L'origine de ce grand réseau d'initiative publique relève d'une démarche résolument volontariste. Parce qu'il était inacceptable de laisser s'installer une fracture numérique, nous avons fait le choix de nous doter d'un réseau public de haut débit exemplaire et de viser un taux de couverture maximum vers lequel nous tendons désormais.

A l'issue de ce programme complémentaire, près de 98 % des foyers et entreprises de Drôme-Ardèche auront accès aux meilleurs services du haut ou du très haut débit par la technologie filaire, 2 % restant couverts par des solutions satellitaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Pascal TERRASSE

Président du Conseil/Général, Député de l'Ardèche **Didier GUILLAUME**

Président du Conseil Général, Sénateur de la Drôme

Hervé SAULIGNAC

✓ Vice-président du Syndicat Mixte ADN

Hervé RASCLARD

Président du Syndicat Mixte ADN

Copie à :

M. Jean-Claude TOURNAYRE, Conseiller général du canton d'Annonay Sud